

Date : **13 avril, 2023**

DEMANDE DE DEVIS
RFQ N° UNFPA/MLI40/2023/009

Madame, Monsieur,

L'UNFPA sollicite par la présente des propositions techniques et financières pour : la prestation d'un cabinet / bureau d'étude de base du Projet de renforcement de l'accès équitable aux services intégrés socio sanitaire au Mali et au Sénégal pour les personnes vivant avec handicap.

Cette Demande de propositions est ouverte à tous les Cabinets d'Etudes légalement constituées en mesure de fournir les **travaux** et qui disposent de la capacité juridique pour **exercer** dans le pays ou par l'intermédiaire d'un représentant agréé.

I. À propos de l'UNFPA

L'UNFPA, le Fonds des Nations Unies pour la population, est une agence internationale de développement dont le but est de réaliser un monde où chaque grossesse est désirée, chaque accouchement est sans danger, et le potentiel de chaque jeune est accompli.

L'UNFPA est la principale agence au sein des Nations Unies qui permet aux femmes et aux jeunes d'avoir une vie sexuelle et reproductive saine. Pour en savoir plus au sujet de l'UNFPA, veuillez visiter : [À propos de l'UNFPA.](#)

II – Termes de Référence

Les TDRs détaillés sont disponibles sur le site UNFPA/Mali : <http://mali.unfpa.org> et les réseaux sociaux (Facebook ; Instagram et Twitter)

Objectif et champ d'application des services

• Informations générales :

L'étude de base programme du projet de renforcement du service intégré » vise principalement à donner un référentiel (ligne départ) l'ensemble des indicateurs du projet d'une part et d'autre part fournir des données et informations qualitatives permettant de guider la prise de décision et la mise œuvre du projet.

• Objectifs Spécifiques

De manière spécifique, l'étude du projet « renforcement de l'accès équitable aux services intégrés socio-sanitaires au Mali et au Sénégal pour les personnes vivant avec un handicap vise à :

1 – Doter le projet d'information générale et spécifique sur la problématique centrale abordée par le projet (le Handicap au Mali) pouvant aider à la prise de décision

Le cabinet en charge de l'étude de base devra s'assurer de couvrir les besoins d'information nécessaire sur la question du handicap entre autres :

- Fournir des informations générales sur le handicap au Mali en lien avec les objectifs du projet ;
- Faire un état de lieux des projets similaires en cours et exécutés dans un passé récent (qui a couvert l'objectif du projet) ;
- Recueillir la vision globale acteur clé (Association/fédération) des acteurs sur les l'objectif principal ;
- Fournir une analyse intégrée des actions en cours sur la question du handicap.

2- Produire les données de référence pour les indicateurs du cadre de mesure du projet

Il est attendu que l'étude de base du projet s'attèle à :

- Analyser de manière exhaustive le besoin d'informations/données du projet afin de le couvrir pendant l'étude (données quantitatives et qualitatives) ;
- Proposer des sources de collecte pertinente aux indicateurs du projet ;
- Collecter les données primaires permettant de renseigner les indicateurs ;

3- Collecter les données secondaires pertinentes pour le suivi des indicateurs du projet

Le cabinet en charge de l'étude aidera à travers l'étape de la revue documentaire à :

- Rendre disponible les données pertinentes sur le handicap, pour le besoin du suivi des indicateurs du projet ;
- Proposer des sources de collecte pour des indicateurs de résultats, indépendants du projet (pour lesquels le projet contribue) ;

Analyser le niveau de prise en compte du Handicap dans les études/recherches Nationales

- Examiner les rapports nationaux pertinents et analyser la prise en compte du handicap ;
- Comprendre les potentiels obstacles à la prise en compte des handicaps dans les études, principalement les études sociales économiques ;

3- Réaliser une cartographie succincte des acteurs clés du domaine du handicap :

A travers la collecte d'informations, le cabinet devra :

- Faire une représentation des acteurs Étatiques clés intervenant sur la question du Handicap au Mali ;
- Faire un état de lieux des acteurs de développement (ONG, PTF) pour un éventuel partenariat du projet ;
- Faire un état de lieux des principales organisations de personnes vivant avec Handicap dans les régions d'intervention du projet ;

• **Méthodologie**

Le cabinet en charge de la présente étude est responsable de la conception de la méthodologie et du choix méthodologique. A ce titre, il devra proposer une méthodologie complète et adaptée aux besoins d'informations exprimer par l'étude (voir TdR et document de projet).

- Proposer à UNFPA le choix méthodologique le plus approprié

Sur la base du document de projet, et la rencontre de cadrage, le cabinet devra proposer à UNFPA les choix méthodologiques les plus appropriés pour ladite étude.

- Adopter une démarche scientifique exempte de toute critique méthodologique

La démarche méthodologique de l'étude de base du présent projet devra se faire conformément aux standards du domaine. Elle doit être fondée sur les évidences/scientifiques dénudées de toute insuffisance. Les insuffisances admises comme postulat seront clairement exposées par le cabinet.

- Une méthodologie mixte (quantitatif et qualitatif) pour répondre aux besoins d'information du projet

Au regard de la complexité des besoins d'informations exprimés par le projet et l'équipe de mise en œuvre, la méthodologie, le cabinet est vivement encouragé à proposer une méthodologie mixte afin de répondre aux besoins de données/informations aussi bien qualitatives que quantitatives

NB : La proposition de l'approche méthodologique et autres composantes de l'étude seront faites à travers l'offre technique du cabinet qui inclura au moins, une présentation du cabinet ; l'approche méthodologiques proposée, ainsi que le calendrier d'exécution de l'étude.

Il convient de signaler qu'il est laissé au pouvoir discrétionnaire du cabinet de proposer à tous les niveaux, la démarche méthodologique, qui sied le mieux.

Les résultats attendus

Se référer aux Termes de référence

- **Les livrables attendus**

- Les Rapports provisoire et final de l'étude de base sont disponibles ;
- Le répertoire des associations/organisation de personnes vivant avec Handicap dans la zone d'intervention est disponibles ;
- Le fichier des données collectée est disponible.

III. Questions

Les demandes de clarification doivent être communiquées par écrit au contact ci-dessous :

| | |
|---|--|
| Nom de la personne de contact à l'UNFPA : | N'Diaye Coumba Sow et Adama Diallo |
| No. de tél. : | |
| No. de fax : | |
| Adresse e-mail du contact : | csow@unfpa.org / addiallo@unfpa.org |

Le dernier délai pour envoyer des questions est fixé au [020 avril 2023]. Les réponses aux questions seront communiquées par écrit à toutes les parties le plus rapidement possible après ce délai.

IV. Contenu des devis

Les devis doivent être envoyés sous plis fermé et les devis doivent contenir :

- a) L'offre technique, correspondante aux exigences définies dans les Termes de Référence
- b) Le devis financier, en respectant strictement le formulaire de devis financier.

Les deux parties du devis doivent être signées par l'autorité compétente de la société soumissionnaire.

V. Instructions de soumission

Les offres doivent être préparées conformément aux recommandations présentées dans la section IV ci-dessus accompagnées d'un devis dûment rempli et signé et elles doivent être **soumises à travers l'adresse sécurisée : procurement.mli@unfpa.org** au plus tard le **jeudi 26 avril 2023 à 12h00 GMT** avec en objet « **bureau d'étude de base du Projet de renforcement de l'accès équitable aux services intégrés socio sanitaire au Mali et au Sénégal pour les personnes vivant avec handicap avec la mention «RFQ N° UNFPA/MLI40/2023/009.** Toutes offres soumises après la date et l'heure indiquées ne seront en aucune manière acceptées.

VI. Vue d'ensemble du processus d'évaluation

L'évaluation sera réalisée au moyen d'un processus en deux étapes par une commission d'évaluation ad hoc. Les offres techniques seront évaluées et notées en premier, avant l'évaluation et la notation des offres financières.

Évaluation technique

Les offres techniques seront évaluées sur la base de leur conformité aux spécifications de service ou au cahier de charges présentées dans la section II et conformément aux critères d'évaluation ci-dessous.

Le cabinet sera retenu sur la base de leur offre technique et de l'offre financière :

Offre technique : représentera 70%

Seront examinés les éléments suivants :

- La fourniture des documents administratifs (**copie légalisée du Numéro d'Identité fiscale 'NIF' ; Une copie légalisée de l'attestation de situation fiscale datant de moins de 3 mois à la date de la soumission ; Une copie légalisée de l'autorisation d'exercice (Registre de Commerce) Une fiche de présentation de la société (dénomination, raison sociale, structure organisationnelle, année de création, capital, etc.)**)

L'absence de l'une de ces pièces entraînera le rejet systématique de l'offre du soumissionnaire

- La composition de l'équipe en relation avec les critères cités
- La méthodologie proposée
- Le chronogramme et le délai d'exécution

Évaluation financière

Offre financière : représentera 30% de la cotation et sera apprécié selon le moins disant et /ou le mieux disant

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique a obtenu un score minimum de **[50-70]** points seront évaluées.

Les offres financières seront évaluées en fonction du formulaire de devis financier. Le nombre maximum de points accordé à l'offre financière est de 100, et sera attribué au prix total le plus bas indiqué dans **[le devis ou la formule spécifique indiquée dans le cahier de charges — sélectionner l'option appropriée et supprimer**

l'autre]. Tous les autres devis financiers recevront un nombre de points inversement proportionnel calculé sur la base de la formule suivante :

$$\text{Score financier} = \frac{\text{Devis moins-disant (\$)}}{\text{Devis à évaluer (\$)}} \times 100 \text{ (Score maximum)}$$

Score total

Le score total de chaque offre sera constitué de la somme pondérée des scores technique et financier. Le score total maximum est de 100 points.

$$\text{Score total} = [50 - 70 \%] \text{ du score technique} + [50 - 30 \%] \text{ du score financier}$$

VII. Critères d'attribution

L'UNFPA attribuera un **bon de commande/contrat de service professionnel sur la base de coûts fixes ou de prix plafond** au soumissionnaire ayant obtenu le score total le plus élevé.

VIII. Droit de l'UNFPA de modifier les quantités au moment de l'attribution du marché

L'UNFPA se réserve le droit, au moment d'attribuer le marché, d'augmenter ou de réduire jusqu'à 20 % les volumes de service spécifiés dans cette RFQ, sans aucune modification du prix à l'unité ou des conditions générales.

IX. Conditions de paiement.

Les conditions de paiement de l'UNFPA sont de 30 jours nettes à compter de la date de réception de la facture et de la livraison/acceptation des prestations correspondant à l'échéance liée au paiement, comme indiqué dans le contrat.

X. Fraude et corruption

L'UNFPA s'engage à prévenir, identifier et traiter tout acte de fraude à son encontre et à l'encontre des tierces parties impliquées dans ses activités. La politique de l'UNFPA en matière de fraude et de corruption est disponible ici : [Politique contre la fraude](#). La soumission de toute offre impliquera que le Soumissionnaire a pris connaissance de ladite politique.

Les fournisseurs, ainsi que leurs subsidiaires, représentants, intermédiaires et mandants devront coopérer, lorsque la demande leur en est faite, avec le Bureau de l'audit et des investigations de l'UNFPA, avec toute entité de contrôle mandatée par le Directeur exécutif de l'UNFPA et avec le conseiller en déontologie de l'UNFPA. Cette coopération peut prendre les formes suivantes, mais sans s'y restreindre : accès à tous les employés, représentants, agents, cessionnaires du vendeur ; mise à disposition de tous les documents nécessaires, y compris la comptabilité. La non-coopération est une raison suffisante pour que l'UNFPA résilie le contrat et pour retirer le fournisseur de la liste des fournisseurs enregistrés auprès de l'UNFPA.

Les soumissionnaires peuvent accéder à une ligne anti-fraude confidentielle pour dénoncer les activités frauduleuses à l'adresse suivante : [Ligne anti-fraude de l'UNFPA](#).

XI. Politique de tolérance zéro

L'UNFPA applique une politique de tolérance zéro concernant les cadeaux et l'hospitalité. Il est donc demandé aux fournisseurs de ne pas envoyer de cadeaux ou de proposer l'hospitalité au personnel de l'UNFPA. De plus amples détails concernant cette politique sont disponibles à l'adresse suivante : [Politique de tolérance zéro](#).

XII. Contestation de la RFQ

Les soumissionnaires qui estiment avoir été traités injustement ou équitablement dans le cadre de l'appel d'offres, de l'évaluation ou de l'adjudication d'un contrat pourront envoyer une réclamation au chef de l'unité concernée de l'UNFPA, **Monsieur Yves Sassenrath**, sassenraath@unfpa.org. Si le Prestataire n'est pas satisfait de la réponse fournie par le chef de l'unité concernée, il peut contacter le Chef de la Division des services d'approvisionnement (PSB) à l'adresse procurement@unfpa.org.

XIII. Avertissement

Si un des liens contenus dans ce document est indisponible ou inaccessible pour quelque raison que ce soit, les soumissionnaires peuvent contacter le fonctionnaire en charge de l'approvisionnement pour demander ces documents au format PDF.

Formulaire DE DEVIS

| | |
|---|-----------------------------|
| Nom du soumissionnaire : | |
| Date du devis : | |
| Numéro de la demande de devis : | RFQ N° UNFPA/MLI40/2023/009 |
| Devise du devis : | XOF |
| Frais de livraison sur la base de l'Incoterm 2010 suivant : | N/A |
| Durée de validité du devis : <i>(Le devis doit être valide pour une période d'au moins trois mois après la date de clôture de la soumission)</i> | |

UNFPA/MLI40/2023/009

- L'UNFPA étant exempt d'impôts, tous les tarifs communiqués **ne doivent pas inclure de taxes**.

Exemple de bordereau des prix : *[supprimer après avoir complété le bordereau des prix ; créer aussi une version Excel]*

| Article | Description | Nombre et description du personnel par niveau | Tarif horaire | Nombre d'heures nécessaires | Total |
|---|-------------|---|---------------|-----------------------------|-------|
| 1. Frais professionnels | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| <i>Total des frais professionnels</i> | | | | | XOF |
| 2. Débours | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| <i>Total des débours</i> | | | | | XOF |
| Prix total du contrat <i>(Frais professionnels + débours)</i> | | | | | XOF |

Commentaires du vendeur:

Je certifie par la présente que la société mentionnée ci-dessus, au nom de laquelle je suis dûment autorisé à signer, a examiné le **RFQ N° UNFPA/MLI40/2023/009**, y compris l'ensemble des annexes, des amendements au document (le cas échéant) et des réponses fournies par l'UNFPA aux questions de clarification des prestataires potentiels. De plus, la société accepte les Conditions générales de l'UNFPA applicables aux contrats, et respectera ce devis jusqu'à son expiration.

| | | |
|--------------|-------------------------------------|--------------|
| | Cliquez ici pour indiquer une date. | |
| Nom et titre | | Date et lieu |

Annexe I :
Conditions générales applicables aux contrats :
Contrats visés par la clause de minimis

Cette Demande de devis est soumise aux Conditions générales de l'UNFPA applicables aux contrats visés par la clause de minimis, disponible en [anglais](#), [espagnol](#) et [français](#).